



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7481^e séance

Mercredi 8 juillet 2015, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Van Bohemen	(Nouvelle-Zélande)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gimolieca
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Jakubonė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil je souhaite la bienvenue à M. Al Hussein, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Genève.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Vice-Secrétaire général, S. E. M. Jan Eliasson.

Le Vice-Secrétaire général (*parle en anglais*) : L'une des plus importantes missions des Nations Unies est de prévenir les génocides. Les horreurs du passé et les menaces du présent nous rappellent l'importance de cette mission. Le génocide de Srebrenica est l'une des pages les plus noires de l'histoire récente. Dans trois jours, les membres des familles et des communautés, des chefs religieux, des dignitaires et des représentants du monde entier vont se retrouver à Srebrenica pour rendre hommage aux victimes. Je m'y rendrai pour représenter l'Organisation des Nations Unies au nom du Secrétaire général.

Aujourd'hui, nous nous réunissons ici à New York pour rendre hommage à toutes les victimes et partager la douleur des familles et des communautés touchées. Nous nous réunissons en toute humilité pour déplorer et reconnaître que les Nations Unies et la communauté internationale ont échoué à prévenir de telles tragédies. Mais nous nous réunissons aussi pour proclamer notre détermination que les enseignements tirés de ces horribles journées de juillet 1995 doivent nous aider à détecter les menaces plus rapidement. Nous devons construire une Organisation qui soit mieux armée pour empêcher que de tels crimes et atrocités se reproduisent encore.

L'Organisation des Nations Unies a reconnu sa responsabilité dans l'échec à protéger ceux qui cherchaient refuge et secours à Srebrenica. Le rapport sur la chute de Srebrenica soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale le 15 novembre 1999 (A/54/549)

a identifié les erreurs commises par l'Organisation et par la communauté internationale dans son ensemble. Cette même année, l'enquête indépendante menée sur les actions de l'Organisation des Nations Unies au cours du génocide de 1994 au Rwanda a révélé les mêmes déficiences. Nous nous sommes attachés depuis lors à mettre en œuvre par divers moyens les recommandations contenues dans les rapports. La prévention est devenue un impératif. Un Conseiller spécial pour la prévention du génocide a été nommé. Les auteurs de crimes haineux ont été jugés par des tribunaux pénaux internationaux. L'adoption par l'Assemblée générale, en 2005, du principe de la responsabilité de protéger a fait de la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité une responsabilité essentielle des États et de la communauté internationale.

Les Casques bleus sont maintenant régulièrement dotés de robustes mandats de protection des civils. Ils sont souvent autorisés à utiliser tous les moyens nécessaires pour défendre les populations. Mais les Casques bleus continuent d'être confrontés aux mêmes nombreux défis que ceux auxquels l'ONU a eu à faire face à Srebrenica, les divergences paralysantes entre États Membres et l'absence de soutien politique et matériel n'étant pas les moindres. L'initiative 'Les droits de l'homme avant tout' est en train de donner lieu à des changements structurels au sein de l'Organisation, destinés à renforcer nos efforts aux fins d'une action préventive rapide. Le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger ont mis au point un cadre d'analyse s'agissant des crimes atroces – un outil utile pour évaluer les risques et élaborer des stratégies de prévention. L'Organisation des Nations Unies et ses États Membres, ainsi que les organisations régionales, sont tenus de renforcer nos efforts collectifs de prévention et de trouver des solutions pacifiques, dans l'esprit des Chapitres VI et VIII de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a un rôle central à jouer. Nous voyons aujourd'hui à quel point les situations peuvent s'aggraver et échapper à notre contrôle lorsque le Conseil est divisé. Le carnage en Syrie a indéniablement porté un coup à la réputation et à la stature du Conseil et des Nations Unies.

Des crimes atroces sont commis aussi aujourd'hui en Iraq, au Soudan du Sud et ailleurs. Des groupes extrémistes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant, Boko Haram et les Chabab semblent rivaliser de brutalité en vue de semer la peur et la discorde au

sein des populations. Comme la Charte et la morale nous le dictent, nous devons unir nos forces face à de telles atrocités et menaces. Et lorsque nous n'aurons plus de mots pour exprimer notre indignation, nous devons agir et nous montrer à la hauteur de nos valeurs et principes fondamentaux.

Nous avons tous le même objectif : œuvrer pour l'avènement d'un monde qui aura enfin tiré les enseignements des horreurs du passé et où tous pourront vivre en paix et dans la dignité, comme c'est leur droit et leur aspiration. Le monde a les yeux braqués sur nous, ici à l'ONU et au Conseil de sécurité, et attend de nous que nous défendions ce droit et que nous répondions à cette aspiration. Voilà quelle est notre responsabilité commune aujourd'hui. Et voilà la meilleure façon de rendre hommage aux victimes de Srebrenica.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Al Hussein.

M. Al Hussein (*parle en anglais*) : Le bruit des massacres de masse et de la guerre, ce n'est ni le crépitement des mitrailleuses ni le claquement des armes de poing. Le vrai bruit d'un acte de génocide, celui fait à Srebrenica que j'ai entendu il y a des années, ce sont les sourdes et ininterrompues lamentations des plus de 10 000 survivantes du génocide – toutes les mères, les sœurs et les filles des 8 000 garçons et hommes massacrés. Comment avons-nous pu alors, nous tous à l'ONU, être assez stupides pour ne pas prévoir leur massacre? Comment avons-nous pu commettre autant d'erreurs? Et même aujourd'hui encore, nous n'avons ni bien compris ces erreurs, ni pris les mesures correctives nécessaires pour éviter qu'elles se répètent.

Il y a une semaine, l'Institute for Global Justice de La Haye et l'United States Holocaust Memorial Museum ont organisé un débat qui a réuni, pour la première fois, nombre des responsables clefs liés aux événements d'il y a 20 ans en Bosnie-Herzégovine, en particulier à Srebrenica. L'objectif était d'assembler bout à bout les éléments du puzzle afin de comprendre en détail ce qui s'est passé, depuis la formation de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en Bosnie-Herzégovine, en 1992, jusqu'à la chute de Srebrenica et au massacre de masse qui a suivi, en s'appuyant sur les documents récemment rendus publics et les archives des procès pertinents qui ont eu lieu au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Je voudrais retracer brièvement certains des événements clefs.

Au début de 1993, le Vice-Premier Ministre bosnien, M. Hakija Turajlić, a été tué par balles par des soldats serbes de Bosnie à un point de contrôle situé aux abords de Sarajevo, alors qu'il se trouvait dans un véhicule de transport blindé de l'ONU. L'ONU a assisté impuissante à cet assassinat. Il aura suffi de cet acte sanglant pour que l'ONU perde d'un seul coup le respect des deux parties au conflit. Lorsque le général Morillon a placé Srebrenica sous protection des Nations Unies deux mois plus tard, la Force a retrouvé quelque crédibilité. Mais cela a aussi montré que la FORPRONU agissait indépendamment, sans directive de New York. La résolution 836 (1993) a donné par la suite à la FORPRONU cette directive ainsi que quelques moyens de pression, en lui fournissant un bâton, à savoir le pouvoir de prendre les mesures nécessaires, y compris l'emploi de la force, par exemple la puissance aérienne de l'OTAN, en réponse aux bombardements contre les six zones de sécurité. Ce bâton a été employé avec succès en février 1994, quand l'Organisation des Nations Unies a recouru à la menace d'employer la puissance aérienne de l'OTAN pour contraindre les Serbes à cesser de bombarder Sarajevo.

Pourtant, la FORPRONU a cessé de faire usage de cette arme durant la crise d'avril 1994 à Goražde, lorsque le Secrétaire général, le Département des opérations de maintien de la paix, le Représentant spécial du Secrétaire général et le commandant de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine, le général Hugh Michael Rose, se sont montrés peu empressés de recourir à la menace d'employer la force et ont choisi de compter sur un appui aérien rapproché, action limitée destinée uniquement à assurer la défense des Nations Unies. Ils étaient préoccupés par la contradiction apparente de voir les Casques bleus prendre parti dans un conflit. Pourtant, en refusant de prendre parti alors que le conflit était manifestement unilatéral, avec un agresseur et une victime claire, l'ONU a donné l'impression à beaucoup que c'est justement ce qu'elle faisait – prendre le parti de l'agresseur. L'hésitation de l'ONU à utiliser la puissance aérienne de l'OTAN a laissé croire aux dirigeants serbes de Bosnie qu'ils pouvaient pousser une porte ouverte.

En 1994, chaque fois que la FORPRONU était la cible d'une attaque dans l'une des six zones de sécurité désignées et demandait un appui rapproché à l'OTAN, ce qui a donné lieu aux dénommées « attaques isolées », les dirigeants serbes de Bosnie prenaient en otage des membres du personnel de l'ONU. Cela a provoqué encore plus de remous à l'ONU, poussant les dirigeants serbes de Bosnie à exercer des pressions croissantes.

L'ONU est simplement devenue réactive, en particulier après l'effondrement du plan de paix de Vance/Owen en 1993.

Il a fallu attendre jusqu'aux 24 et 25 mai 1995 pour que cela change. Suite au retrait des armes lourdes des sites de stockage des armes de l'ONU autour de Sarajevo, un nouveau commandant de la FORPRONU, qui était plus favorable à l'utilisation de la force aérienne, a averti les deux parties qu'elles devaient rendre leurs armes. Les Serbes de Bosnie ont été longs à réagir, et des frappes aériennes, plutôt qu'un appui aérien rapproché, ont été ordonnées. Le jour suivant, les Serbes de Bosnie ont bombardé Tuzla, provoquant une deuxième série de frappes aériennes de l'OTAN contre des positions des Serbes de Bosnie. En représailles, quelque 400 soldats de la paix des Nations Unies ont été pris en otage. Peu de temps après, les États-Unis, de concert avec le Royaume-Uni et la France, ont décidé de suspendre les frappes aériennes. Cela a ouvert la voie à Srebrenica.

Auparavant, le 8 mars, Radovan Karadžić avait adopté sa Directive 7, dans laquelle il ordonnait à l'armée serbe de Bosnie de resserrer l'étau autour des enclaves de l'est, y compris Srebrenica, pour « créer une situation insoutenable... sans espoir de survie ou de vie pour les habitants de Srebrenica et de Zepa ». À cela s'est ajoutée la suspension des frappes aériennes début juin, ouvrant ainsi la porte à Ratko Mladić, qui s'y est engouffré.

Le 3 juin, les Serbes de Bosnie ont attaqué le poste d'observation Echo à la lisière de la zone de sécurité de Srebrenica; ils n'ont rencontré qu'une faible résistance et se sont emparés du poste. C'était un test décisif pour la suite. Le lendemain, le 4 juin, Ratko Mladić a rencontré le commandant des forces de paix des Nations Unies, le général de corps d'armée Bernard Janvier, et il est ressorti de cette entrevue avec l'impression que l'ONU n'aurait pas recours à la puissance aérienne de l'OTAN tant que les Serbes de Bosnie s'abstiendraient de menacer le personnel de l'ONU.

Un mois plus tard, alors que l'armée des Serbes de Bosnie se déplaçait du sud-est vers Srebrenica, deux demandes d'appui aérien rapproché ont été émises par le Dutchbat – le bataillon néerlandais, les 6 et 8 juillet respectivement. Toutes deux se sont heurtées à un refus, et ce alors que la résolution 836 (1993) avait clairement été violée. Lorsque Mladić s'est rendu compte que la résistance était minimale, il a décidé de prendre la ville le 9 juillet. Le 10 juillet, les Néerlandais ont établi une

position de blocage, dont l'ONU a averti que si elle venait à être occupée, l'OTAN serait amenée à intervenir. Toutefois, lorsque le général Janvier s'est entretenu avec le général Tolimir le 10 juillet au soir pour exiger que les soldats serbes de Bosnie cessent immédiatement le feu, le général Janvier a envoyé un télégramme dans lequel il a fait part, selon ses propres termes, de sa réticence à utiliser la puissance aérienne.

Le 11 juillet, des avions de l'OTAN ont survolé Srebrenica dès 6 heures, prêts à frapper, mais aucun ordre n'a été transmis par le général Janvier. Ce n'est qu'après que les Serbes de Bosnie aient commencé à occuper la position de blocage de l'ONU à 11 heures que le général Janvier a présenté une demande au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Akashi, qui l'a approuvée. Cet ordre s'accompagnait toutefois d'une condition – la puissance aérienne ne pouvait être utilisée que contre le système d'armes prenant pour cible la position de blocage de l'ONU, ce qui fait qu'outre le caractère tardif de la réaction, celle-ci était insuffisante. La zone de sécurité a été saisie.

La nuit du 11 juillet, Ratko Mladić a entamé le processus de transformation de cette victoire militaire en un crime d'une ampleur jamais vue en Europe depuis 1945. C'est apparemment cette nuit-là qu'il a pris la décision de faire exécuter 1 000 garçons et hommes rassemblés à Potočari. Les exécutions de masse ont commencé le 13 juillet. Réalisant que l'ONU ne s'était rendue compte de rien, les tueurs ont poursuivi leur besogne jusqu'à ce que plus de 8 000 garçons et hommes mis hors d'état de nuire aient été tués.

Depuis, si un grand nombre d'entre nous ont été hantés par ces événements, la question n'a jamais fait l'objet d'un véritable débat à l'ONU, hormis un débat de façade tenu à l'Assemblée générale en 1999. Le fait que le mandat de la FORPRONU était mal conçu est on ne peut plus évident, et il est évident que deux organisations aux cultures différentes, l'ONU et l'OTAN, ont mené des opérations conjointes dans une certaine confusion. Pourtant, ces garçons et ces hommes auraient pu survivre si le chef d'état-major de la FORPRONU à Sarajevo avait approuvé la demande d'appui aérien rapproché, ou si l'ONU avait effectué des frappes aériennes en application de la résolution 836 (1993) le 3 juin, date à laquelle s'est produite l'attaque contre le poste d'observation Echo; ou le 6 juillet, lorsque l'offensive contre Srebrenica a commencé; ou encore le 8 juillet; ou si le général Janvier avait autorisé des frappes le 10 juillet, ou tôt le matin du 11 juillet.

Les enseignements de fond que devrait retenir l'ONU sont aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a 20 ans. Notre incapacité à anticiper les événements, qui était à l'époque récurrente, reste un problème à ce jour, tout comme notre incapacité récurrente à comprendre quels sont les adversaires et les problèmes que nous devons affronter. Même après les événements qui se sont produits au début de la guerre à Ključ, Kotor Varos, Prijedor et Sanski Most, nul ne pensait que Mladić pousserait le vice jusqu'à commettre un génocide alors que les forces des Nations Unies étaient présentes en nombre en Bosnie-Herzégovine.

Nous nous sommes trompés – si lourdement – alors que la population de Srebrenica ne savait que trop bien à qui elle avait affaire et à quoi s'attendre. Nous n'avons tout simplement pas pris le temps d'analyser ces problèmes suffisamment en profondeur. Nous pourrions probablement faire le même constat en ce qui concerne la manière dont la communauté internationale a abordé la crise politique en juillet 2013 à Djouba, compte tenu des événements qui se sont produits par la suite au Soudan du Sud. Trop souvent, la FORPRONU passait presque sans réfléchir de crise en crise, et, aujourd'hui encore, l'ONU semble n'effleurer que la surface des conflits inscrits à son ordre du jour.

Par ailleurs, la FORPRONU craignait les Serbes de Bosnie. Nous, membres de la FORPRONU, n'avons même pas envisagé la possibilité qu'eux aussi auraient pu nous craindre ou apprendre à nous craindre. Nous avons souvent fait preuve de timidité, et nous n'avons pas hésité à donner cette impression. L'enseignement fondamental retenu de Srebrenica est que, pour réussir, l'ONU doit être respectée. Pour que l'ONU mène une action efficace dans le domaine du maintien de la paix, toutes les parties à un conflit, en particulier l'agresseur, doivent prendre la mesure du Conseil, de ses décisions et de la présence des Nations Unies sur le terrain. Elles doivent savoir que leurs actes auront de graves conséquences et ne resteront pas impunis.

Nous avons par ailleurs franchi trop souvent la limite entre la nécessité de comprendre les revendications des oppresseurs et le fait de faire presque preuve de sympathie à leur égard. Or, à mon sens, ceci était et reste extrêmement dangereux. Plus alarmant encore, nous avons perçu la complexité de la situation politique, mais avons ensuite fait l'erreur de croire que ce qui était compliqué du point de vue politique l'était également du point de vue moral. Ce n'était pas le cas. Il est vrai que

toutes les parties avaient commis des crimes de guerre, mais cela ne signifiait en aucun cas que toutes les parties étaient aussi coupables, si l'on tenait compte de l'échelle et de la proportion des crimes commis. Dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, le tableau moral était très clair pour quiconque était prêt à l'accepter. Le général Rupert Smith, le commandant des forces des Nations Unies le plus influent, qui a mis fin aux combats en Bosnie-Herzégovine en 1995, se montre aujourd'hui très persuasif en soutenant que les commandants d'opérations des Nations Unies doivent commander, et que c'est à d'autres qu'il revient de négocier. Sinon, si leur mandat ou leur personnel, ou encore les civils, sont ciblés par des attaques, les commandants ou le Représentant spécial du Secrétaire général n'auront rien d'autre à offrir dans le cadre des négociations que la mission en soi.

Je réitère que tant que l'ONU ne sera pas respectée, il est probable que de nouveaux massacres seront perpétrés. Au minimum, si l'ONU veut honorer son engagement en matière de protection des civils, elle doit annoncer ses intentions avec détermination, unité et clarté. Si tel avait été le cas à Sri Lanka en 2009, ou aujourd'hui au Soudan, en Syrie, en République centrafricaine ou même au Burundi et au Myanmar, cela aurait eu de profondes incidences sur la vie de millions de personnes.

Je pense également qu'il ressort clairement du rapport de 1999 sur Srebrenica (A/54/549) que l'idée de zones de sécurité peut fonctionner, mais uniquement si elle est mise en œuvre comme il se doit. Elle doit selon moi être examinée de manière très approfondie en vue d'une possible application dans certaines crises en cours dans lesquelles les vives souffrances d'innocents nous rappellent les milliers de familles qui pleurent, de façon lancinante, les hommes et les garçons de Srebrenica qu'elles ne reverront jamais.

Srebrenica a été une catastrophe pour ses habitants et les réfugiés qui s'y étaient rassemblés le 11 juillet 1995 ainsi que pour la population de Bosnie-Herzégovine et l'ONU. C'est un traumatisme duquel nous pourrions encore tirer des enseignements, avec beaucoup de remords. Pour un grand nombre d'entre nous qui étions en poste en ex-Yougoslavie auprès de l'ONU, Srebrenica restera pendant de nombreuses années le cœur qui se brise quotidiennement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Al Hussein de son exposé.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/508, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, la Jordanie, la Lituanie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour saluer la mémoire de toutes les victimes des crimes atroces commis à Srebrenica et dans ses environs il y a deux décennies.

Avant de poursuivre, Monsieur le Président, je voudrais vous demander de bien vouloir faire observer une minute de silence pour honorer leur mémoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prends note de la demande faite par le représentant de la Fédération de Russie, qui demande que nous observions une minute de silence pour rendre hommage aux victimes de Srebrenica.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Durant la crise des Balkans, la région a assisté à différentes atrocités, y compris des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et un nettoyage ethnique. La Fédération de Russie n'a cessé de plaider pour que des enquêtes soient menées sur tous les crimes commis au cours du conflit en Bosnie-Herzégovine à l'encontre de tous les groupes ethniques, y compris les Bosniaques, les Serbes et les Croates. Devons-nous nous demander qui a souffert le plus? Si on observe le bilan global de 10 ans de conflit sur le territoire de l'ex-Yougoslavie – durant lequel des centaines de milliers de Serbes ont été contraints de fuir leur lieu de résidence traditionnel – il est impossible de ne pas tirer la conclusion qu'ils ont souffert autant que les autres, sinon plus.

Dans la région et le monde, nous devons faire face à une tâche d'une importance fondamentale : établir une paix totale en Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi nous appuyons l'initiative visant la commémoration du vingtième anniversaire de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine par des mesures visant à rapprocher tous les peuples de la région afin de veiller à

ce que les Balkans puissent avancer ensemble vers une plus grande stabilité, sécurité et paix interethnique.

Quand une délégation de la Bosnie-Herzégovine nous a contactés pour la première fois au sujet de la nécessité de commémorer le vingtième anniversaire de la tragédie de Srebrenica, nous étions d'accord sur le fait que cela devait être fait de manière solennelle, étant donné que cette question est particulièrement sensible pour les populations de la Bosnie-Herzégovine et de la région dans son ensemble. Nous avons dit que nous devions mettre l'accent sur le chemin parcouru et nous tourner vers l'avenir. C'est exactement ce que la délégation du Royaume-Uni a déclaré au départ quand elle s'est dit prête à préparer un projet de résolution du Conseil de sécurité. Néanmoins, la mise en œuvre de cette initiative a pris une autre direction.

Le projet de résolution (S/2015/508) déposé par le Royaume-Uni s'avère être peu constructif et conflictuel et il a été présenté pour des motifs politiques. Il contient des informations erronées qui font que la faute est essentiellement rejetée sur un seul peuple. L'approche selon laquelle une partie responsable est montrée du doigt pour un crime de guerre n'est pas légitime et pourrait aboutir à des divisions encore plus grandes au sein de la société bosnienne. Dès le départ, nous avons essayé de faire en sorte que ce document soit équilibré. Nous avons proposé une autre solution tournée vers l'avenir mais nos déclarations ont été ignorées.

En outre, les auteurs du projet de résolution se sont servis de l'anniversaire des faits tragiques qui ont eu lieu à Srebrenica pour lancer certains concepts qui n'ont pas été approuvés au niveau international, notamment des approches intrusives de la question des droits de l'homme qui pourraient amener à une intervention dans les affaires intérieures des États.

Le projet de résolution britannique a donné lieu à des réactions très douloureuses en Bosnie-Herzégovine et dans ses environs. Les propositions diamétralement opposées des différentes entités de la Bosnie-Herzégovine montrent que le projet de résolution dont nous sommes saisis ne favorisera pas la paix dans les Balkans mais condamnera au contraire la région à des tensions et réduira encore les chances d'une paix durable. Cette réaction apparaît clairement dans les lettres adressées aux membres du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le membre serbe de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, le Président de la Republika Srpska et le Président et le Ministre des

affaires étrangères de la Serbie. Nous avons reçu des lettres semblables.

Cette question fait l'objet d'une vive polémique en Bosnie-Herzégovine – si bien que l'on peut même parler de la véritable menace qu'elle pourrait faire peser sur la stabilité du pays, obtenue de si haute lutte, par l'application de l'Accord de Dayton. En outre, de manière plus générale, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les tentatives visant à exercer des pressions politiques sur Banja Luka et Belgrade.

Nous sommes convaincus que le rôle du Conseil de sécurité doit être de renforcer les bases de la paix et de la sécurité internationales, plutôt que de les mettre en péril. À chacun son travail. Laissons les historiens analyser les vicissitudes du conflit en ex-Yougoslavie et sa genèse, y compris le rôle des différents pays et alliances qui ont pris des décisions hâtives. Laissons les experts aider le Secrétariat et la communauté internationale à comprendre où se situent nos points faibles. Ne plongeons cependant pas le Conseil de sécurité dans des faits historiques, car nous sommes déjà saisis d'un trop grand nombre de questions contemporaines non réglées. Laissons-les faire leur travail. Laissons-les nous fournir les évaluations nécessaires. Laissons les tribunaux nationaux et internationaux rendre leur verdict. La justice doit triompher. Tous les auteurs, quelle que soit leur appartenance ethnique ou religieuse, doivent être punis.

Étant donné qu'il n'y a pas de consensus sur cette question en Bosnie-Herzégovine – ni au Parlement de ce pays ni entre les membres de la présidence, comme le Conseil le sait – l'adoption de ce projet de résolution dans sa forme actuelle serait totalement contre-productive et entraînerait de nouvelles tensions dans la région.

Une grande commémoration sera organisée à Srebrenica le 11 juillet. Il importe de signaler que les dirigeants serbes y participeront, et nous aurions tort, nous, les membres du Conseil de sécurité, d'en préjuger en adoptant un document destructeur ou en montrant que les membres du Conseil sont divisés. Nous appelons donc les auteurs du projet de résolution et vous, Monsieur le Président, à ne pas mettre ce projet de résolution aux voix car nous serions alors contraints de voter contre ce texte pour les raisons que j'ai avancées.

Si cela s'avère être inévitable, notre vote négatif ne signifiera pas que nous sommes indifférents aux souffrances des proches des victimes de la tragédie de

Srebrenica et d'ailleurs en Bosnie-Herzégovine. Nous avons nous-mêmes beaucoup souffert.

À l'avenir, nous continuerons de tout mettre en œuvre pour assurer l'application constante de l'Accord de paix de Dayton et contribuer réellement à la poursuite de la normalisation de la situation dans la région des Balkans, notamment par la promotion de la réconciliation, en veillant à ce qu'il existe un véritable système de sécurité collective et en favorisant un climat de confiance et de coopération. Nous considérons que nous devons tous aspirer à cela.

Je voudrais réitérer ma proposition de ne pas mettre aux voix le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Les membres du Conseil de sécurité sont actuellement toujours gravement préoccupés par le projet de résolution commémorant les événements de Srebrenica (S/2015/508). Contraire à un vote sur un projet de résolution sur lequel d'importantes divergences subsistent n'est guère conforme à la réconciliation nationale en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région. Cela nuira en outre à l'unité des membres du Conseil. La Chine estime que les membres du Conseil peuvent poursuivre leur échange de vues sur le projet de résolution, mais doivent s'abstenir de prendre des mesures hâtives.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution (S/2015/508) dont nous sommes saisis est un texte équilibré. Nous avons durement travaillé pour faire en sorte qu'il en soit ainsi et que le texte rappelle le passé avec respect et sensibilité. Que les choses soient claires : il y a eu des victimes de part et d'autre. Le texte est bien clair sur ce point. Des crimes ont été commis par toutes les parties à l'encontre de toutes les parties. Encore une fois, tout cela est dit clairement dans le texte.

Ce projet de résolution n'accuse absolument pas le peuple serbe; il vise plutôt à étayer la réconciliation. Or la reconnaissance du passé en est une condition préalable. Il appelle en outre l'ONU et chacun de nous à tirer les douloureux enseignements du génocide de Srebrenica et à agir en conséquence.

Tous les membres du Conseil savent à quel point nous nous sommes efforcés de dégager un consensus sur le texte. Nous y avons travaillé pendant plus d'un mois. Nous avons reporté à aujourd'hui le vote qui devait avoir lieu hier pour faire en sorte qu'il ait une meilleure

chance de succès. Nous remercions tous les membres de leur appui et de leur patience pendant tout ce processus.

Les membres du Conseil savent par ailleurs qu'il existe un fossé infranchissable au fond de nos divergences respectives. Les terribles événements qui se sont déroulés à Srebrenica constituent un génocide. Il ne s'agit pas là d'un verdict que cherche à établir le Conseil de sécurité, mais bien d'un verdict clairement énoncé dans les jugements rendus par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et par la Cour internationale de Justice. Leur donner un autre nom à présent ne fera qu'entraver la réconciliation, au lieu d'y contribuer. Voilà pourquoi de nombreuses voix de la région nous appellent à nous prononcer et à voter pour honorer ainsi les victimes. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est essentiel maintenant de procéder au vote.

Le Président (*parle en anglais*) : Le principal coauteur du projet de résolution a demandé à ce qu'il soit mis aux voix. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Tchad, Chili, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Fédération de Russie

S'abstiennent :

Angola, Chine, Nigéria, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, une voix contre et 4 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Al Hussein, de leurs exposés pleins de force.

J'étais, en juillet 1995, une jeune journaliste de 24 ans vivant à Sarajevo lorsque les Serbes de Bosnie ont lancé leur opération sur Srebrenica. J'étais là-bas quand, quelques jours après la chute de la zone de sécurité de Srebrenica, un collègue a commencé à me parler de rapports faisant état d'exécutions de masse. « Non! », fut ma seule réaction. « Non! » Même après avoir vécu dans une zone de guerre, une zone assiégée, et même après avoir été témoin d'innombrables atrocités, je ne pouvais me résoudre à croire que les forces serbes de Bosnie exécuteraient tous les hommes et garçons musulmans sous leur protection. Aussi brutale que fût cette guerre horrible, il s'agissait d'une horreur singulière. C'était un génocide, un fait désormais avéré à maintes reprises par les tribunaux internationaux.

Lorsque j'ai appris que la Russie avait l'intention d'opposer son veto au projet de résolution (S/2015/508) commémorant le génocide de Srebrenica, j'avoue que j'ai eu la même réaction : « Non! », ai-je dit, « Non! » Pourquoi la Russie voterait-elle contre la reconnaissance du génocide de Srebrenica? Le vote d'aujourd'hui était important. Il était extrêmement important pour les familles des victimes du génocide de Srebrenica. Le veto de la Russie brise le cœur de ces familles, et entache une fois de plus le bilan du Conseil.

J'ai commémoré le dixième et le quinzième anniversaires du génocide de Srebrenica – là-bas, justement, à Srebrenica. En 2005, je me suis retrouvée avec mon ancien collègue journaliste, David Rohde, qui est parmi nous aujourd'hui. En août 1995, quelques jours après les massacres, c'était David qui avait découvert une jambe dépassant d'une fosse commune dans les bois et les champs de Nova Kasaba. Par la suite, il avait découvert un amas de cannes et un autre amas, celui-ci de lunettes. Les cannes étaient celles des vieillards qui avaient été exécutés pour le simple fait d'être des musulmans de Bosnie. Des cannes!

En 2005, David et moi nous sommes joints aux familles bosniennes de ceux qui avaient été massacrés alors qu'ils cheminaient le long de la route que beaucoup d'hommes et de garçons musulmans de Srebrenica empruntaient alors pour fuir la zone de sécurité qui avait été prise. Les familles ont refait le trajet de leurs proches dans le sens inverse. Même si 10 années s'étaient écoulées depuis le génocide, tout le long de la route nous avons retrouvé les restes humains des victimes : des bouts de vêtements, des chaussures, des papiers d'identité jetés là, et même des fragments d'os éparpillés dépassant de la terre.

En 2010, alors que je conduisais une délégation présidentielle des États-Unis à Srebrenica au nom du Président Obama, j'ai refait la dernière étape de ce trajet. Beaucoup d'enfants des victimes tuées à Srebrenica faisaient partie des participants de cette marche. La plupart étaient des adolescentes et des jeunes femmes qui avaient grandi sans leurs pères ou leurs frères. Il y avait beaucoup moins de jeunes hommes que de jeunes femmes dans cette marche, en raison du fait tragique qu'un grand nombre de jeunes garçons avaient été exécutés. D'autres dépouilles ont alors été déterrées et pleurées. Une mère, que j'ai rencontrée à Srebrenica, enterrait le quatrième de ses cinq fils dans une fosse commune du centre de la ville. Elle cherchait toujours les restes de son cinquième fils. C'est à la vérité et à la douleur de cette mère que la Russie a aujourd'hui opposé son veto.

Pourquoi devrions-nous refaire sans cesse l'éprouvant voyage des victimes, et pourquoi, d'ailleurs, continuons-nous de nous réunir, que ce soit ici, à l'ONU, ou à Srebrenica, pour commémorer cette journée et relater les déchirants récits de ces victimes? Nous y revenons afin d'essayer de tirer les enseignements de notre échec collectif – et par le nôtre, je veux dire celui du monde entier, du Conseil de sécurité et en particulier celui des gouvernements, y compris le mien, qui auraient eu le pouvoir d'empêcher ce qui est arrivé, mais ne l'ont pas fait.

Les Bosniens pensaient qu'ils seraient protégés par le drapeau de l'ONU et par les principes que celui-ci représentait. Ils se sont réfugiés dans un endroit dont le nom même était gage de sécurité. Pourtant, lorsque les forces serbes de Bosnie ont mis à l'épreuve la volonté de l'ONU de protéger les civils dont elle avait la garde, les soldats de la paix se sont éclipsés, et les Serbes de Bosnie ont avancé : ils ont commencé par bloquer l'approvisionnement en combustible et autres fournitures essentielles, puis ils ont attaqué les positions des soldats de la paix, et ils ont désarmé et humilié les soldats de la paix eux-mêmes. Les frappes aériennes promises par l'OTAN ne se sont jamais matérialisées.

Nous commémorons Srebrenica aussi pour montrer notre détermination à faire en sorte que les auteurs de ces atrocités répondent de leurs actes. Les responsables du génocide de Srebrenica ont tué plus de 8 000 hommes et garçons musulmans et violé d'innombrables femmes et filles, notamment parce qu'ils étaient convaincus qu'ils ne seraient jamais sanctionnés. C'est pourquoi il est si important que

tous les cerveaux et commanditaires du génocide de Srebrenica qui ont été mis en accusation, en particulier Ratko Mladić et Radovan Karadžić, soient désormais jugés pour leurs crimes à La Haye. Cela montre bien que le bras de la justice va loin et que les régimes répressifs, qu'il s'agisse d'Al-Assad, qui gaze son propre peuple, ou du Gouvernement nord-coréen qui fait mourir sa population au travail dans des goulags, devront un jour répondre des atrocités qu'ils commettent.

Comme on a pu le voir aujourd'hui, certains dirigeants et groupes politiques prétendent qu'aucun génocide n'a eu lieu à Srebrenica, ou refusent de le reconnaître. Le mois dernier, Milorad Dodik, dirigeant serbe de Bosnie, a dit, en parlant du génocide, qu'il s'agissait de « la plus grande supercherie du XX^e siècle ». Nous avons entendu ces affirmations de la bouche de ceux qui nient l'Holocauste, et même, plus récemment, de ceux qui nient le génocide rwandais. Les individus qui recourent à cette rhétorique s'humilient eux-mêmes et embarrassent et fourvoient ceux qu'ils prétendent représenter. Un génocide a été commis à Srebrenica. C'est la conclusion à laquelle sont arrivés tant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) que la Cour internationale de Justice, sur la base de montagnes de preuves. Le refus de reconnaître qu'un génocide a été commis n'est pas seulement profondément insultant pour les victimes et leurs familles, qui ont déjà traversé tant d'épreuves, mais il est l'obstacle même qui empêche la réconciliation.

Pouvons-nous nous mettre à la place de cette mère de cinq fils tués pendant le génocide de Srebrenica, à qui l'on a dit que nier la réalité du génocide favorisera la réconciliation? C'est la folie, une folie motivée par un déni similaire de la condition des musulmans de Bosnie, qui avait contribué à déclencher le massacre perpétré à Srebrenica. Tant que la vérité sera niée, ici, au Conseil, ou dans la région, il ne pourra pas y avoir de réconciliation constructive. Imaginons qu'il s'agisse de nos familles. Accepterions-nous la réconciliation alors que l'on refuse de reconnaître ce que nous avons vécu? Le déni du génocide ne peut pas promouvoir la stabilité. Le Conseil de sécurité a fait tout ce qui était en son pouvoir pour faire en sorte que la Russie accepte ce projet de résolution simple, qui ne nomme même pas les auteurs du génocide. Mais la Russie avait une limite à ne pas franchir : le projet de résolution ne pouvait pas évoquer le génocide à Srebrenica; il ne pouvait pas évoquer un fait.

Il y a 20 ans, la communauté internationale s'est montrée incapable de protéger les personnes qui s'étaient réfugiées à Srebrenica, et cela a entraîné un génocide. Aujourd'hui, parce que la Russie refuse d'appeler ce qui s'est produit à Srebrenica par son nom – un génocide –, le Conseil est à nouveau incapable d'assumer sa responsabilité. Ce veto est opposé à un fait bien établi, étayé par des centaines de milliers de pages de témoignages, de photos et de preuves physiques et légales comme celles que j'ai pu voir le long de mes itinéraires. Le génocide rwandais, comme le génocide de Srebrenica, est un fait établi. Est-ce que quelqu'un ici envisagerait un seul instant d'arguer que nous ne devons pas commémorer le génocide rwandais? Ou pire, que nous devons le nier, parce qu'un groupe de personnes qui nie la réalité de ce génocide affirme que cela pourrait entraver la réconciliation ou la stabilité? Est-ce que nier l'Holocauste favorise la réconciliation? Ou bien sommes-nous tous d'accord pour dire que la reconnaissance et la mémoire sont des éléments indispensables pour pouvoir avancer? Tout le monde ici connaît la réponse à ces questions. Pourtant, plusieurs pays aujourd'hui ont préféré rester neutres concernant la reconnaissance du génocide, en s'abstenant d'appuyer le projet de résolution.

Si les mères des garçons exécutés à Srebrenica, au seul motif qu'ils étaient des musulmans de Bosnie, étaient parmi nous aujourd'hui, elles demanderaient comment quiconque peut s'abstenir de se prononcer sur la réalité qu'elles ont vécue. Mais bien pire encore, elles demanderaient comme un pays, quel qu'il soit, peut se servir du privilège d'un siège permanent au Conseil de sécurité pour nier intégralement ce qui leur est arrivé. Le crime de génocide a fait l'objet d'un texte qui lui est spécifiquement consacré : la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Le crime de génocide commis à Srebrenica est le crime que cette Convention, que nous avons tous ratifiée, vise à prévenir et à réprimer.

La réconciliation ne peut être obtenue en enterrant les parts sombres de son histoire, toutes perturbantes que soient ces parts sombres. Pendant les audiences du TPIY, les auteurs comme les victimes ont témoigné que des équipements lourds étaient arrivés pour creuser la terre, afin d'enterrer les victimes, avant même que les exécutions n'aient eu lieu. Tandis que les victimes, dont beaucoup avaient les yeux bandés et les mains liées, étaient conduits à la mort, elles entendaient non seulement les coups de feu et les cris, mais également

le vacarme des bulldozers qui creusaient les charniers dans lesquels elles finiraient enterrées.

Je veux simplement relater une histoire avant de terminer. La vie de Ramiz Nukić a failli finir dans l'un de ces charniers. Alors que les forces serbes de Bosnie approchaient de Potočari en juillet 1995, il a dit au revoir à sa femme et à ses enfants, et s'est enfui dans les bois avec son père, son frère et des milliers d'autres hommes et garçons bosniens. Il a récemment raconté son histoire à un journaliste. Lorsque les hommes et les garçons ont fait une courte pause au sommet d'une colline, les chars et les fusils ont ouvert le feu. Son père et son frère ont été tués immédiatement, ainsi que d'autres. Nukić a réussi à s'enfuir, avant de trouver un camp de réfugiés.

En 1999, Nukić est rentré à Potočari et s'est rendu sur la colline. Il y a trouvé des vêtements et des souliers ensanglantés, ainsi que trois squelettes, mais rien qui n'appartenait à sa famille. Depuis lors, il passe toutes ses journées à fouiller les bois autour de Srebrenica pour retrouver les restes de victimes. Ce qui a commencé comme une quête pour retrouver son père et son frère s'est transformé en une quête pour retrouver les dépouilles de toutes les victimes. Il a déclaré qu'il se passait rarement un jour sans qu'il ne trouve une dépouille. Il les signale alors à l'Institut des personnes disparues de Bosnie, qui procède à une analyse de l'ADN des ossements en les comparant à un réseau d'ADN de survivants. L'identification des restes est importante pour les familles des victimes, en particulier pour celles qui n'ont jamais pu savoir avec certitude ce qui était arrivé à leurs proches – qui pensent qu'ils ont été tués mais qui n'ont rien de concret pour le prouver. Les dépouilles leur permettent de faire enfin leur deuil. Grâce à Nukić, il a été possible de mettre un nom sur de nombreux ossements, comme l'a dit un membre du personnel de l'Institut.

Cette année, une partie des restes du père de Nukić a enfin été découverte, mais pas par lui, dans un charnier. Samedi, à Srebrenica, Nukić enterrera son père, l'une des 136 victimes récemment identifiées à être enterrées aux côtés des 6 241 victimes déjà inhumées dans un cimetière de la ville. Nukić sera rejoint par les milliers de personnes endeuillées qui se réunissent chaque année pour commémorer le génocide. Après avoir retrouvé une partie de la dépouille de son père, Nukić a déclaré : « Même s'il n'est pas entièrement là, je vais l'enterrer, et je saurai où se trouve sa tombe. » Nukić a déclaré que, toute sa vie, il voulait continuer à chercher les dépouilles d'autres victimes.

Nous aussi devons continuer à chercher sans relâche jusqu'à ce que nous sachions toute la vérité sur Srebrenica. Les dépouilles de plus d'un millier de victimes sont toujours là-bas. Elles continuent de nous hanter, et nous n'aurons de cesse qu'elles soient toutes retrouvées. Ce n'est qu'en exhumant ces vérités et ce n'est qu'en reconnaissant ce génocide et sa gravité, et en prenant acte du fait que nous, à l'extérieur, avons échoué à le prévenir, que nous pourrions aider la région à tourner cette page si sombre de son histoire et à avancer vers la réconciliation que nous espérons tous, et que nous honorerons notre promesse de prévenir le génocide à notre époque.

M. Delattre (France) : La France regrette profondément l'opposition de la Russie à l'adoption d'un projet de résolution dont le but était d'honorer la mémoire de toutes les victimes du génocide de Srebrenica, mais aussi de toutes les victimes innocentes, de tous bords, durant l'ensemble du conflit en Bosnie-Herzégovine et, par là même, de rappeler la responsabilité particulière du Conseil de prévenir les massacres. Un tel sujet méritait l'unanimité du Conseil, mais la Russie en s'opposant à cette résolution empêche toute expression du Conseil destinée à accompagner les moments de recueillement et de mémoire organisés pour les victimes du génocide et du conflit en Bosnie-Herzégovine.

Sous couvert de respect d'une mémoire particulière, la Russie s'oppose à ce que le Conseil enjoigne les parties de dépasser les souffrances du passé et de s'engager résolument sur le chemin de la réconciliation. La réconciliation doit passer par la reconnaissance de la réalité du génocide commis à Srebrenica il y a 20 ans, qualifié comme tel par les juridictions internationales, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la Cour internationale de Justice. La justice, on ne le répétera jamais assez, est bien la condition de la réconciliation et de la paix.

Ce texte que nous avons naturellement soutenu dès l'origine avait certes un but mémoriel, mais il était aussi tourné vers l'avenir. Il avait en effet aussi pour but de participer à la réconciliation des peuples des Balkans et de les aider à construire un avenir de paix et de sécurité. Nous regrettons profondément l'échec d'aujourd'hui, mais ne baissons pas les bras. Nous devons travailler ensemble sur le chemin de la réconciliation et de la paix. C'est notre responsabilité à tous.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Avant tout, nous tenons à réaffirmer que la République bolivarienne du

Venezuela condamne de manière ferme et catégorique le génocide perpétré à Srebrenica il y a 20 ans, à l'instar de tous les autres crimes contre l'humanité, où qu'ils soient commis et pour quelles raisons.

Soixante-dix ans après le défaite du nazisme, du fascisme et de l'idéologie totalitaire, 70 ans après l'Holocauste du peuple juif et le massacre des Juifs d'Union soviétique et d'autres peuples victimes du fascisme, le monde continue d'être témoin d'actes de génocide et de crimes de guerre, comme ce fut le cas au Rwanda, à Srebrenica, en Iraq, en Palestine ou à Sabra et Chatila. Ces événements remettent notamment en question l'efficacité des mécanismes internationaux mis en place pour prévenir ces actes répréhensibles, mais interrogent également notre condition humaine.

Mon pays s'est abstenu dans le vote sur le projet de résolution parce qu'il estime que le texte n'est pas équilibré, puisqu'il fait porter toute la responsabilité des faits survenus sur une seule des parties au conflit, faisant abstraction du caractère complexe de la situation. Le Venezuela estime qu'on ne peut pas rendre tout un peuple coupable des actes commis par des éléments extrémistes mus par la haine et l'intolérance sous couvert d'un nationalisme fervent.

Par ailleurs, le projet de résolution susmentionné contient un certain nombre d'éléments qui ne font pas l'objet d'un consensus et sont controversés à l'ONU, comme par exemple la notion de responsabilité de protéger, qui va à l'encontre du rôle principal de l'État dans la promotion et le respect des droits de l'homme et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté. Nous sommes convaincus que la justice doit reposer sur la vérité, et c'est pourquoi nous appuyons le travail effectué par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui est chargé de juger les responsables des atrocités commises dans le cadre du conflit qui s'est déroulé dans les territoires qui constituaient l'ex-Yougoslavie.

Il convient également de souligner que le projet de résolution proposé ne bénéficiait pas de l'approbation des autorités et peuples de la région, qui ont, par définition, la tâche directe de faire avancer, avec l'appui de la communauté internationale, le processus de consolidation de la paix et de stabilité politique dans cette partie du monde.

C'est pourquoi nous pensons que ce projet de résolution, loin de contribuer à la réconciliation, aurait exacerbé les divergences entre les communautés

serbe, bosniaque et croate qui cohabitent en Bosnie-Herzégovine, alors que ce pays doit édifier un avenir commun fondé sur la paix, la solidarité, le dialogue et le respect des droits de l'homme. Le travail de l'ONU doit viser à encourager l'entente entre les peuples de la région des Balkans. C'est pour cette raison que nous plaidons en faveur de la réconciliation entre les parties. Pour cela, il est impératif d'œuvrer pour l'avenir afin de poursuivre le travail entamé à Dayton, à travers la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix, résultat du consensus politique réalisé entre les parties concernées.

M. Gimolieca (Angola) (*parle en anglais*) : L'Angola s'est abstenu dans le vote aujourd'hui sur le projet de résolution relatif à Srebrenica déposé par le Royaume-Uni pour les raisons suivantes.

Premièrement, la position de l'Angola sur cette question n'est pas une position de déni. Qu'on les qualifie de massacre, d'atrocités de masse ou de génocide, le fait est que nous avons reconnu que, le 11 juillet 1995, des événements extrêmement graves, pouvant être assimilés à un crime de génocide, comme l'a établi le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, se sont déroulés à Srebrenica.

Notre désaccord fondamental tient au fait que le texte du projet de résolution aurait dû prendre en compte de la même manière les dizaines de milliers de victimes des massacres qui ont eu lieu dans toute la région pendant la guerre qui a sévi sur le territoire de ce qui allait devenir l'État indépendant de Bosnie-Herzégovine.

Nous avons espéré que le texte prendrait acte du niveau de réconciliation et de coopération atteint entre les États et les communautés de la région et appellerait à un avenir de paix, à l'apaisement et à la réconciliation et à l'édification d'un avenir meilleur pour que tous les peuples que la géographie et l'histoire ont rendus voisins partagent le passé, le présent et l'avenir.

Vingt ans après les événements survenus en ex-Yougoslavie, un tel projet de résolution n'aurait contribué en rien au fragile processus de réconciliation toujours en cours, et aurait nui aux efforts des dirigeants responsables des États des Balkans pour bâtir un avenir commun plus radieux, efforts qui ont déjà produit des résultats importants. Nous avons espéré que le texte final du projet de résolution refléterait un minimum d'esprit de compromis de la part des membres du Conseil de sécurité, ce qui aurait permis d'avoir un

texte consensuel dans lequel tous les membres puissent se reconnaître.

Nous aurions aussi aimé que le projet de résolution se concentre sur les aspects positifs, sur la réconciliation véritable, sur la valeur d'enseignement du passé ainsi que sur la recherche d'une approche tournée vers l'avenir consistant à aider la région à faire face aux exigences du présent et du futur en encourageant, facilitant et accélérant le processus de réconciliation et de coopération dans les Balkans.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Cherif (Tchad) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que toute votre équipe pour l'accession de la Nouvelle-Zélande à la présidence du Conseil et vous souhaiter plein succès dans votre mission. Je remercie le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, de leurs exposés.

Le Tchad salue l'organisation de cette séance commémorant le massacre de Srebrenica pour rendre hommage aux victimes, exprimer notre solidarité aux rescapés et encourager les efforts de réconciliation en Bosnie-Herzégovine.

En juillet 1995, plus de 8000 hommes et adolescents musulmans étaient massacrés en trois jours à Srebrenica pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine, dans une ville qui avait pourtant été déclarée zone de sécurité par l'ONU et où se trouvait un contingent de Casques bleus. Il convient de rappeler que les atrocités de Srebrenica sont le pire massacre commis en Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale, qualifié de génocide par la justice internationale. Les victimes de Srebrenica étaient ciblées pour leur identité, et les hommes ont été brutalement séparés des femmes et des enfants avant d'être transportés sur des sites préalablement repérés pour y être froidement et méthodiquement massacrés sous le regard du monde entier.

Ces massacres pèsent et pèseront toujours sur la conscience collective, et la responsabilité de la communauté internationale est accablante pour son silence et son refus d'agir face à ces atrocités. Jusqu'à aujourd'hui, les circonstances dans lesquelles la population de Srebrenica dans la zone de sécurité a été abandonnée n'ont pas été totalement élucidées. Il est important de faire un travail de mémoire pour que la vérité soit établie. Nous saluons à cet égard l'effort des

Pays-Bas qui ont enquêté sur le comportement de leur bataillon pendant le massacre de Srebrenica et rendu publics plusieurs rapports.

Le génocide de Srebrenica, survenu moins d'un an après celui des Tutsis au Rwanda en 1994, interpelle sérieusement la communauté internationale sur ses moyens d'action et sur sa capacité de réactivité face aux prémices de crimes de masse. Si le génocide au Rwanda avait échappé, en 1994, à la vigilance de la communauté internationale, nous constatons avec regret que celle-ci est demeurée malheureusement passive face aux préparatifs ayant conduit à celui de Srebrenica. C'est l'occasion pour l'ensemble de la communauté internationale de méditer sur les leçons à tirer de l'un des plus sombres moments de l'histoire et de réaffirmer sa détermination à empêcher les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. À cet égard, la communauté internationale devrait évaluer constamment l'efficacité de ses moyens d'action et mettre la prévention au centre de son action, pour détecter des situations susceptibles de conduire à des crimes de masse.

La situation en Bosnie reste fragile et les tensions entre les communautés sont vivaces. La réconciliation et la paix durable dans ce pays passent par une justice impartiale pour les victimes et leurs proches. Le devoir de justice est essentiel pour panser les blessures et réconcilier une société brisée. À cet égard, nous saluons le travail accompli par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et l'encourageons à poursuivre et achever son mandat. Il incombe, bien entendu, à l'État concerné de poursuivre et de renforcer l'effort de justice pour promouvoir et consolider l'élan de l'apaisement et de la réconciliation nationale.

Nous comprenons le dilemme de la diversité culturelle, de par notre propre expérience, et c'est pour cela que nous encourageons l'esprit de tolérance, l'acceptation des différences et le respect de la diversité. La réconciliation passe forcément par la reconnaissance de la douleur et de la souffrance des victimes du génocide. Dans cette optique, nous encourageons la mise en œuvre des mesures devant renforcer la confiance mutuelle afin de permettre une réconciliation nationale véritable et une cohabitation pacifique dans la région.

La commémoration continue du génocide et la création d'espaces de mémoire comme celui de Potočari sont également importants dans ce processus. La seule manière de ne pas oublier les horreurs du passé c'est de les commémorer régulièrement pour qu'elles ne

se répètent plus jamais. C'est dans cet esprit que le Tchad a voté pour le projet de résolution (S/2015/508) qui vient d'être mis aux voix, mais rejeté à cause de l'usage du droit de veto d'un membre permanent. Nous regrettons profondément que le veto soit utilisé dans des situations aussi sensibles, comme celles liées à des questions de lutte contre les crimes de masse. Pourtant, le projet de résolution proposé se borne à situer le génocide dans son contexte historique, sans accuser nommément une partie quelconque.

Pour conclure, nous disons que la responsabilité de protéger doit se traduire en des actions concrètes pour prévenir les crimes les plus graves, en tirant les leçons des génocides du Rwanda et de Srebrenica survenus dans l'indifférence de la communauté internationale. Cela appelle à plus de sens de responsabilité, d'engagement et de réactivité dans la prévention des crimes de masse. Seule une forte détermination et une volonté commune de lutter ensemble contre le crime de génocide et les violations graves des droits de l'homme pourront faire la différence avec le passé.

Les organisations humanitaires ont aussi un rôle important à jouer dans la prévention, à travers la sensibilisation. À cet égard, nous rendons un hommage mérité aux organisations humanitaires présentes à Srebrenica en 1995 pour leur assistance à la population et la dénonciation des déplacements forcés, ainsi que pour leur cri d'alarme par rapport à l'éventualité des massacres. Elles n'ont pas malheureusement pas été entendues. Nous espérons que cela ne se répètera plus jamais.

Mme Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Vice-Secrétaire général et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de leurs exposés détaillés.

La Jordanie regrette que le projet de résolution (S/2015/508) n'ait pu être adopté ce matin. Alors que nous commémorons le vingtième anniversaire du pire massacre que le continent européen ait connu depuis la Deuxième Guerre mondiale, nous ne pouvons pas, en tant que Nations Unies, ignorer ou feindre d'ignorer cette sanglante tragédie et ce qu'elle a causé comme souffrances aux rescapés. En effet, cette tragédie et les appels au secours qui ont suivi de la part de civils sans défense restent gravés dans nos mémoires, car cela aurait pu être évité si l'ONU avait joué son rôle et agi efficacement afin de prévenir les dangers que courait la ville de Srebrenica à l'époque. Nous savons tous ici qu'à la veille de ce massacre il n'y avait à

Srebrenica ni combattants ni armes; bien au contraire, il n'y a avait que des enfants, des femmes, des vieillards et des hommes sans défense qui ont été tués de sang froid pour leur appartenance religieuse, au vu et au su des forces de maintien de la paix de l'ONU. Vingt ans après ce massacre, nous devons nous demander quels enseignements utiles nous avons tirés en tant que Nations Unies pour éviter que cette tragédie se répète, et ce que nous avons fait pour les victimes de ce massacre et pour leurs familles.

L'un des enseignements les plus utiles que nous avons, en tant que Nations Unies, tirés de ce massacre, et que nous devons continuer d'étudier, c'est la mise au point d'un système d'alerte rapide pour prévenir des événements tels que ceux qui ont eu lieu durant le massacre de Srebrenica et la nécessité de les surveiller de près dès qu'ils se font jour, et ce en nous efforçant de dynamiser et d'intensifier les efforts de diplomatie préventive. À cet égard, la création du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, dont on s'est félicité et qu'on a appuyé par le passé, n'est qu'une mesure parmi d'autres qu'il nous faut continuer de prendre afin d'améliorer ce système d'alerte rapide. Toutefois, les efforts du Bureau du Conseiller spécial n'auront d'effet que si le Conseil de sécurité se montre uni dans l'action et prend les décisions nécessaires en temps utile lorsque les gouvernements nationaux ne sont pas en mesure de protéger leurs citoyens face à une menace immédiate. D'autre part, les États Membres de l'ONU doivent fournir les ressources nécessaires pour appuyer ce système d'alerte rapide afin que les missions de maintien de la paix des Nations Unies puissent s'acquitter correctement et noblement de leur mandat.

Au niveau national, nous encourageons tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié les instruments internationaux pertinents en vue de prévenir de tels massacres, notamment le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et les Conventions de Genève de 1949 ainsi que leurs Protocoles additionnels de 1997, à le faire. Nous devrions tous avoir signé tous ces instruments.

Par ailleurs, nous devons garantir l'adoption de lois et d'une législation nationales de manière à garantir l'état de droit et la pleine participation de la société civile à la gouvernance pour contrer les appels à la haine et l'incitation à la violence contre certains groupes de la société. En effet, les appels à la haine peuvent encourager

la violence et aboutir à des actes répréhensibles tels que le massacre que le Conseil commémore aujourd'hui.

Un massacre n'est pas fixé à jamais dans le temps. Les retombées du massacre restent présentes dans l'esprit des survivants, comme nous l'avons vu sur le visage des survivants de Srebrenica 20 ans plus tard. Ainsi, il faut servir la justice en garantissant l'absence d'impunité et en veillant à ce que tous les accusés soient contraints de rendre des comptes, pour permettre aux familles des victimes de panser leurs plaies et de devenir ainsi part du processus de réconciliation nationale en Bosnie-Herzégovine. La Jordanie réitère son appui au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Nous invitons tous les États à continuer de coopérer avec le TPIY et à mobiliser la volonté politique nécessaire afin que les efforts déployés par la communauté internationale pour garantir la justice soient fructueux.

Nous reconnaissons que les méthodes de travail de l'Organisation se sont améliorées depuis le massacre de Srebrenica en vue de prévenir de nouveaux massacres ou génocides dans d'autres zones de conflit. Nous devons néanmoins continuer de nous acquitter de nos responsabilités courageusement et judicieusement pour rectifier les erreurs du passé et faire face aux défis présents, afin que ces tragédies et ces massacres ne se reproduisent dans aucune autre région du monde.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Vice-Secrétaire général et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de leurs exposés. Le vingtième anniversaire du massacre de plus de 8 000 musulmans, garçons et hommes, à Srebrenica – un odieux acte de génocide – doit être l'occasion de mener une réflexion. Nous devons réfléchir aux défaillances, à tant de niveaux, qui ont ouvert la voie à ce massacre et veiller à ce que de telles atrocités ne se reproduisent plus jamais. Nous devons également réfléchir aux progrès accomplis sur la voie de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine depuis cet événement déplorable. Nous encourageons le peuple de Bosnie-Herzégovine à laisser le passé derrière lui et à se tourner vers l'avenir pour bâtir un pays uni et pacifique.

C'est aux États qu'il incombe au premier chef de protéger leurs populations contre les atrocités de masse. À cet égard, chaque État a l'obligation d'honorer les engagements pris en vertu du Document final du Sommet mondial de 2005. La communauté internationale en général, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent honorer la responsabilité qui leur incombe de veiller à

ce que le monde ne soit plus jamais témoin de l'horrible crime de génocide.

Le Nigéria appuie la création d'un réseau mondial de points de contact sur la responsabilité de protéger, car la cohérence, la puissance et l'efficacité de ce principe tiennent aux acteurs chargés de le mettre en œuvre. En conséquence, tous les États Membres de l'ONU sont tenus de protéger leurs citoyens des atrocités de masse.

Il est crucial de mettre en place les institutions nécessaires pour anticiper et prévenir les génocides. Il faut donner priorité aux mécanismes d'alerte rapide, aux programmes de prévention des conflits, aux forces d'intervention rapide en attente et aux tribunaux internationaux chargés d'adopter des sanctions efficaces. Il est essentiel de mobiliser la volonté politique des gouvernements et des organisations internationales pour apaiser le désespoir des populations qui se trouvent dans des situations désespérées et donner rapidement l'alerte.

Le Nigéria estime que l'élaboration d'un plan d'urgence international pouvant être mis en place rapidement en cas de crise humanitaire grave offrirait un moyen supplémentaire de faire face à ces problèmes. La coopération régionale et les partenariats avec les organisations non gouvernementales dans le domaine de la prévention du crime de génocide doivent être renforcés. Il faut mener une campagne solide contre les actes de génocide et autres atrocités.

Le Nigéria demeure profondément attaché à la lutte contre l'impunité. Nous estimons qu'il importe de lutter résolument contre l'impunité dans le monde entier. La lutte contre l'impunité et la prévention des atrocités de masse sont des priorités nationales de mon pays. Nous sommes convaincus de la nécessité de mener une action mondiale contre les atrocités de masse et les menaces à la sécurité de l'humanité, et c'est pourquoi nous avons ratifié le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le Traité sur le commerce des armes et d'autres instruments juridiques internationaux pertinents.

La mise en œuvre de l'initiative Les droits avant tout, lancée par le Secrétaire général en décembre 2013, qui s'accompagne d'un mandat en matière de protection des droits de l'homme, contribuera au renforcement de la capacité de l'ONU et du Conseil de sécurité à se mobiliser en temps utile pour lutter contre les conflits. Il faut appuyer cette initiative louable.

Nous réaffirmons notre appui au Conseiller spécial pour la prévention du génocide et au Conseiller

spécial pour la responsabilité de protéger. Leurs exposés au Conseil de sécurité sont un mécanisme d'alerte rapide. Nous appelons à entendre plus fréquemment des exposés de ces représentants, en particulier lorsque des populations civiles sont confrontées à une menace imminente d'atrocités de masse. Nous exhortons le Conseil de sécurité à envisager d'organiser un débat public annuel sur la prévention du génocide, de la même manière qu'il tient des débats réguliers sur la protection des civils, sur les femmes et la paix et la sécurité et sur d'autres questions thématiques inscrites à son ordre du jour.

La protection des civils est aujourd'hui un aspect important des mandats des missions de maintien de la paix. Nous appelons donc à incorporer le cadre onusien d'analyse des atrocités criminelles à la planification des opérations de maintien de la paix. Cela permettrait aux soldats de la paix de mieux comprendre les facteurs de risque qui pourraient déclencher des atrocités de masse et de protéger plus efficacement les civils.

Enfin, le monde ne doit pas oublier les victimes du massacre de Srebrenica. Par respect pour leurs proches, le Nigéria appuie la proclamation du 11 juillet journée internationale du souvenir.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie également le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de son exposé.

L'Espagne regrette amèrement le veto opposé par la Russie au projet de résolution publié sous la cote S/2015/508, présenté par le Royaume-Uni pour commémorer le vingtième anniversaire du génocide de Srebrenica. Comme l'a souligné le Vice-Secrétaire général en début de séance, l'une des principales responsabilités de l'ONU et du Conseil de sécurité est de prévenir les atrocités telles que celles commises à Srebrenica il y a deux décennies. Le fait d'opposer un veto à une telle initiative fait reculer les efforts déployés par l'Organisation pour promouvoir l'application du principe de responsabilité de protéger nos citoyens et de limiter l'usage du droit de veto lorsque des atrocités ont été commises.

Le Conseil de sécurité se réunit très fréquemment et se penche sur un grand nombre de questions avec beaucoup de sérieux. Cependant, la question dont nous sommes saisis aujourd'hui a un sens particulier. Aujourd'hui, nous nous réunissons pour rendre hommage à la mémoire des victimes d'un des épisodes les plus tragiques de l'histoire récente de l'Europe et

pour exprimer notre solidarité et notre respect aux survivants et aux proches des victimes. Mais nous nous réunissons également avec l'intention expresse de nous tourner vers l'avenir et de redire une fois de plus sans équivoque que les événements survenus il y a 20 ans ne se répéteront pas.

Le conflit qui a dévasté la Bosnie-Herzégovine il y a 20 ans, marqué par des crimes indicibles, est l'une des pires tragédies qu'ait vécues l'Europe durant la deuxième moitié du XX^e siècle. Le génocide perpétré à Srebrenica en juillet 1995 a sans aucun doute été une atrocité que nous devons tous déplorer. Comme c'est toujours le cas en temps de guerre, personne ne gagne, tout le monde perd, toutes les parties souffrent. Toutes les parties ont des victimes qui pleurent. Les victimes de Srebrenica sont nos victimes.

Ces 20 dernières années, l'ONU a réalisé un travail remarquable sur la base des enseignements tirés. Beaucoup a été fait en matière d'alerte rapide et de prévention des atrocités, telle celle dont nous nous souvenons aujourd'hui. Nous disposons néanmoins aujourd'hui des contributions essentielles faites dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) concernant la responsabilité de protéger. Il existe maintenant des postes tels que ceux de Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide et de Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger, qui jouent un rôle considérable en matière de prévention. Il en va de même des Représentantes spéciales du Secrétaire général chargées de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Enfin, il y a enfin l'initiative Les droits avant tout du Secrétaire général.

L'Espagne contribue à tous ces efforts. Une réunion du Réseau mondial de points focaux pour la responsabilité de protéger a eu lieu récemment, les 23 et 24 juin, à Madrid, et a examiné, entre autres, les nouveaux problèmes et menaces auxquels doivent faire les populations les plus vulnérables, et les facteurs contemporains liés aux crimes contre l'humanité.

Néanmoins, les enseignements les plus importants que nous avons tirés durant les 20 années qui ont suivi Srebrenica l'ont été en Bosnie-Herzégovine. Vingt ans après la signature de l'Accord de paix de Dayton, qui a jeté les bases de la paix et a marqué le début d'une nouvelle ère en Bosnie-Herzégovine, le pays est maintenant engagé sur la voie de la réconciliation, du

progrès social et économique et d'une pleine intégration à l'Europe, à laquelle il appartient de plein droit.

Il y a deux mois, dans le cadre du débat semestriel du Conseil consacré à la situation en Bosnie-Herzégovine (voir S/PV.7440), nous nous sommes félicités de l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association conclu avec l'Union européenne. Nous avons salué le fait que les dirigeants de tout l'échiquier politique se sont tournés vers l'avenir en approuvant l'engagement écrit et font entendre la voix de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine qui souhaitent avancer sur la voie des réformes et de la stabilité. C'est la voie à suivre. C'est la Bosnie-Herzégovine d'aujourd'hui, et nous rendons hommage à toutes les victimes qui ont souffert il y a 20 ans.

M. Delattre (France) : Je remercie le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, de leurs interventions.

La commémoration du 1^{er} juillet à l'Assemblée générale, organisée par la Bosnie-Herzégovine en présence du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale, a constitué un moment fort, très émouvant, de recueillement et de mémoire. Aujourd'hui, c'est au tour du Conseil de se souvenir des victimes de ce massacre et de montrer sa solidarité avec les familles qui ont perdu à Srebrenica un proche, un ami, un voisin. Il est important que nous puissions nous aussi commémorer le vingtième anniversaire du génocide de Srebrenica et rendre hommage à toutes les victimes innocentes, de tous bords, du conflit en Bosnie-Herzégovine. Il est essentiel aussi de tirer, collectivement, les leçons du passé pour améliorer nos actions futures. Lorsque de tels massacres se produisent, il s'agit toujours d'un terrible échec collectif. L'ONU a sa part de responsabilité car elle a échoué à remplir à Srebrenica sa mission fondatrice : le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que la protection de la population civile.

À ce titre, la prévention, nous le savons, doit constituer le cœur de notre action lorsque des vies humaines sont en jeu. Depuis le génocide de Srebrenica, l'ONU a développé des mécanismes propres afin d'éviter que de tels drames se produisent de nouveau. Prévenir, c'est d'abord alerter. Une première avancée a été la création du Bureau pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger, dirigé aujourd'hui par M. Adama Dieng, que je salue. Ce Bureau fait office de mécanisme d'alerte rapide du Conseil de sécurité,

en portant à son attention toute situation présentant un risque de génocide.

Prévenir, c'est aussi agir. La deuxième avancée a été l'adoption en 2005 par les chefs d'État et de gouvernement du concept clef de responsabilité de protéger. Réduire la portée de ce concept ou le remettre en cause serait irresponsable et constituerait un affront aux victimes des multiples massacres et génocides. Dix ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire et la reconnaissance du concept de responsabilité de protéger, il est de notre devoir de continuer à mettre en œuvre ce principe.

Prévenir, c'est enfin juger. Dès 1948, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide prévoyait une cour criminelle internationale. Cinquante ans plus tard, nous adoptions enfin le Statut de Rome créant la Cour pénale internationale. Entre-temps, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a permis de traduire en justice les principaux auteurs des violations du droit international sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991. Au cœur du processus de réconciliation, cette juridiction reste un vecteur essentiel de mémoire et de réparation.

Malgré ces avancées, force est de constater que les situations tragiques où l'ONU reste impuissante demeurent, et demeurent nombreuses. En Syrie, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre sont commis tous les jours, sous nos yeux, et le Conseil de sécurité reste paralysé. Dans ces situations critiques, le Conseil doit être en mesure d'apporter une réponse et d'assumer ses responsabilités. C'est en ce sens que la France pousse pour que les cinq membres permanents s'engagent sur une base volontaire à renoncer à l'usage du veto lorsque des crimes de masses sont constatés. L'usage du veto n'est pas un privilège, il s'agit d'une responsabilité. C'est donc aux membres permanents, en premier lieu, de se montrer responsables au sein de ce Conseil.

Il y a 20 ans, le 11 juillet 1995, plus de 8 000 adultes et enfants étaient massacrés à Srebrenica. Ces événements, qui ont été qualifiés de génocide tant par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie que par la Cour internationale de Justice, marquèrent les heures les plus terribles et les plus dramatiques de la guerre de Bosnie; ils restent à ce jour, cela a été rappelé, le pire massacre que l'Europe ait connu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le Conseil de sécurité n'a malheureusement pas pu adopter aujourd'hui une résolution afin de commémorer les 20 ans du génocide de Srebrenica et de rendre hommage à toutes les victimes innocentes, de tous bords, du conflit en Bosnie-Herzégovine. Comme je le disais dans mon explication de vote, la France regrette profondément que la Russie se soit opposée à un texte, dont la valeur est essentiellement mémorielle, au nom de lignes de fractures que les populations locales souhaitent elles-mêmes mettre derrière elles. En effet, cette résolution permet non seulement de faire œuvre de mémoire, ce qui est vital, mais elle souligne aussi l'importance de poursuivre le rapprochement des États de la région autour d'un avenir européen partagé. C'est dans cet esprit que nous avons travaillé sur ce texte, que nous l'avons soutenu. Il rappelle que l'avenir des populations des Balkans, comme celles de l'ensemble du continent européen, n'est pas de revivre les différends issus d'un passé, si tragiquement douloureux, mais bien de construire, de construire un destin commun, un destin commun fondé sur la réconciliation.

En tant que Français, en tant qu'Européen, je me réjouis des progrès réalisés au cours des dernières années dans la région, afin qu'un avenir meilleur se dessine pour les générations nées après Srebrenica. Je me réjouis aussi de voir l'ensemble des pays des Balkans engagés dans un rapprochement avec l'Union européenne et adhérer à un projet commun, dont les valeurs fondamentales sont la paix et la tolérance. Ces valeurs fortes ont guidé les pères fondateurs du projet européen, dont le pari était déjà celui de la réconciliation. Soixante ans après, le chemin parcouru est impressionnant et sans doute sans précédent dans l'histoire. La France, avec l'Union européenne, souhaite que tous les pays des Balkans fassent eux aussi pleinement partie du projet européen.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la Nouvelle-Zélande d'avoir convoqué la présente séance historique en vue de rendre hommage aux victimes du génocide perpétré à Srebrenica il y a 20 ans. Nous remercions le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, de leurs exposés respectifs.

Ayant précédemment exercé mes fonctions en Bosnie-Herzégovine, j'ai assisté à la commémoration annuelle du massacre de Srebrenica. Ce fut très douloureux pour moi, en particulier d'être le témoin direct de la douleur et de l'agonie des mères de Srebrenica qui enterraient leurs proches après un

processus laborieux de collecte et d'identification des restes retrouvés dans les fosses communes. À ce jour, plus de 1 000 victimes du massacre n'ont toujours pas retrouvées. Comme l'a dit l'une des mères : « Chaque année, je crois que je vais enfin enterrer mon fils ».

La présente séance tombe effectivement à point nommé, car elle coïncide non seulement avec le vingtième anniversaire de Srebrenica, mais aussi avec le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. En cette occasion solennelle, au nom du peuple et du Gouvernement malaisiens, je tiens à exprimer notre sympathie et nos condoléances les plus profondes et les plus sincères aux familles et aux proches de ceux qui ont péri à Srebrenica. Comme le dit un aphorisme souvent cité : « Ceux qui échouent à tirer les enseignements de l'histoire sont condamnés à la répéter ».

Compte tenu du passé difficile qu'a connu la région et des signes indiquant l'essor de l'ethnonationalisme, nous estimons qu'il est essentiel que le Conseil et la communauté internationale envoient un message fort en condamnant le génocide et sa dénégaration. Nous sommes convaincus que l'essence et la révélation de la vérité, notamment concernant le sort des personnes tuées à Srebrenica, feront notablement avancer la promotion et l'approfondissement de la guérison et de la réconciliation nationales. C'est dans cet esprit que la Malaisie s'est employée, aux côtés d'autres membres du Conseil, à parvenir à l'élaboration d'un texte soutenant ces aspirations. Nous pensons que le projet de résolution patronné par le Royaume-Uni y aurait contribué de manière sérieuse et substantielle, et c'est la raison pour laquelle nous nous en sommes portés coauteurs et avons voté pour.

Pour revenir sur les déclarations faites et les vues exprimées lors de la commémoration des événements de Srebrenica la semaine dernière, l'une d'entre elles se distingue en particulier, à savoir l'affirmation par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, que le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les États Membres sont tous coupables de ne pas avoir su prévenir le génocide de Srebrenica, en dépit des signes avant-coureurs qui s'intensifiaient. Je voudrais croire que, 20 ans après Srebrenica, nous avons beaucoup progressé, notamment s'agissant de tirer les enseignements du passé. Il est encourageant de voir s'améliorer de manière tangible le fonctionnement de l'ONU, avec notamment les capacités en termes de maintien de la paix, la création du Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du

génocide et les discussions en cours sur la doctrine de la responsabilité de protéger.

Après l'Holocauste, le génocide rwandais et Srebrenica, il serait bon de faire une pause pour réfléchir et nous demander combien de fois le monde devra supporter les promesses non tenues du « plus jamais ». La communauté internationale, et en particulier le Conseil, doit aux victimes et à leurs proches de se montrer à la hauteur de cette promesse, notamment en assumant notre responsabilité collective de protéger les civils contre les crimes internationaux les plus graves et de tirer les enseignements des erreurs du passé.

Nous sommes toujours préoccupés par le fait que l'absence de volonté politique et les clivages au sein du Conseil pourraient conduire à des tragédies dévastatrices et entraîner la perte d'une multitude de vies innocentes. À notre avis, des tragédies comme celle de Srebrenica auraient pu être évitées si le Conseil avait été uni et en mesure de mobiliser la volonté politique nécessaire. La Malaisie estime qu'il est crucial de mettre fin à l'impunité pour prévenir de futures atrocités. Puisque nous ne sommes pas parvenus à empêcher Srebrenica, nous devons au moins essayer de faire en sorte que justice soit rendue aux victimes. À cet égard, la Malaisie continue de soutenir les travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie visant à établir les responsabilités dans les crimes commis pendant la guerre dans la région. Nous exhortons tous les États à coopérer pleinement avec le Tribunal pour qu'il puisse mener à bien son mandat.

Nous sommes entièrement d'accord quant à la nécessité, évoquée par les orateurs précédents, d'aller de l'avant et de promouvoir la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et dans la région. Au lendemain de la guerre, la Malaisie a aidé la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts de reconstruction, et continuera en ce sens. Grâce à des projets d'investissements, nous avons cherché à unir les divers groupes ethniques de Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'intégration économique et sociale. Nous sommes fermement convaincus que les premiers pas vers la réconciliation consistent à reconnaître et à accepter le passé afin de bâtir un avenir commun. Nous devons aux victimes de Srebrenica de montrer que nous avons effectivement tiré les enseignements du passé, que nous sommes devenus meilleurs grâce à cela, et que nous ferons tout notre possible pour empêcher que de telles atrocités ne se reproduisent.

Vu ce qui précède, nous sommes déçus et regrettons profondément que le Conseil ait été

incapable de surmonter ses divisions pour s'unir et se mettre d'accord afin de transmettre un message de solidarité avec toutes les victimes du conflit en Bosnie-Herzégovine, en particulier celles de Srebrenica. Nous craignons que le maintien de cette division à fond politique ne déforme les faits historiques et n'empêche que justice soit rendue aux victimes du génocide.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Al Hussein, de leurs exposés.

Ces dernières années, grâce aux efforts conjoints du Gouvernement et du peuple de Bosnie-Herzégovine, la situation dans ce pays est restée globalement stable. L'économie est en train de se développer, le processus politique et l'état de droit progressent. La Bosnie-Herzégovine est un pays important des Balkans. Les intérêts de la région et de la communauté internationale dans son ensemble sont servis par le maintien de la paix, la stabilité et le développement, de même que par une coexistence harmonieuse entre tous les groupes ethniques en présence.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton. La communauté internationale doit saisir cette occasion pour promouvoir la poursuite des progrès dans les efforts que déploient les groupes ethniques du pays en faveur de l'édification de la nation, de la mise en œuvre complète de l'Accord de Dayton, et de la réalisation de nouveaux progrès dans tous les domaines.

Le conflit qui s'est déroulé dans l'ex-Yougoslavie il y a deux décennies est une sombre page de l'histoire. La Chine présente ses condoléances pour la mort de civils innocents à Srebrenica et ailleurs. La communauté internationale doit analyser l'histoire en profondeur de manière à éviter qu'une telle tragédie ne se répète. Au moment de traiter les problèmes liés à la Bosnie-Herzégovine, la communauté internationale, y compris le Conseil, doit garder à l'esprit la nécessité de maintenir la paix et la stabilité dans le pays et la région, et de promouvoir le dialogue et la réconciliation entre tous les groupes ethniques de Bosnie-Herzégovine ainsi qu'entre les pays de la région afin de parvenir à une coexistence harmonieuse. Le Conseil doit s'accorder sur ce point.

La Chine note que le projet de résolution présenté par certains pays sur la commémoration des événements de Srebrenica a suscité des controverses au sein même

de la Bosnie et des pays de la région, et que certains membres du Conseil ont émis de fortes réserves à l'encontre dudit projet. Dans ces conditions, imposer le vote sur un projet de résolution controversé est contraire à l'idée de promouvoir la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et entre les pays de la région, et porte atteinte à l'unité des membres du Conseil. La Chine le regrette, et s'est donc vu contrainte de s'abstenir lors du vote sur le projet de résolution.

La Chine a toujours respecté la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous pensons que le pays a le droit de choisir son propre développement et sa propre politique étrangère. La communauté internationale doit respecter et appuyer les choix du Gouvernement et du peuple de ce pays concernant leur développement national; adopter une démarche équilibrée et prudente face à la question de la Bosnie-Herzégovine; respecter pleinement le leadership, la prise en charge et les initiatives de son peuple; faciliter l'unité et un développement harmonieux entre tous les groupes ethniques du pays; et promouvoir le développement socioéconomique durable ainsi que la sécurité et la stabilité à long terme du pays. La Chine se tient prête à coopérer avec la communauté internationale pour contribuer comme il se doit à la paix, à la stabilité et au développement durables de la Bosnie-Herzégovine.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous tenons pour commencer à remercier la Nouvelle-Zélande d'avoir organisé la présente séance dans le cadre des activités organisées pour commémorer notre tristesse et notre honte, le vingtième anniversaire du génocide de Srebrenica. Nous remercions de leurs présentations le Vice-Secrétaire général et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Le Chili condamne tous les crimes contre l'humanité, dans le respect des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Nous serons toujours du côté des actes qui condamnent les violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il est éthiquement impératif de porter ces sujets devant la conscience collective et de prendre acte des situations où, nous, en tant que système des Nations Unies, avons échoué.

Toute la société a droit à la vérité et à la mémoire. En conséquence, il est important que la communauté internationale rappelle et renouvelle sa solidarité avec

toutes les victimes et leurs familles, tout en rejetant tout acte qui puisse être qualifié de génocide, dans quelques circonstances ou contexte que ce soit. Le Conseil n'est pas compétent pour juger un État quelconque : il est là pour reconnaître des faits très graves dont les conséquences continuent de se faire sentir, et pour identifier les moyens concrets de contribuer à la prévention et à l'éradication des crimes de cette nature, grâce aux mécanismes que propose le droit international. L'Accord de paix de Dayton a ouvert une voie pour que tous les acteurs de ce conflit douloureux promeuvent la tolérance, la justice et la réconciliation, afin de continuer de mettre en place les conditions de stabilité et de paix auxquelles le Conseil est attaché.

Dix ans après la reconnaissance de la responsabilité de protéger, nous réaffirmons que c'est aux États qu'incombe la responsabilité première d'enquêter sur ces crimes et de les poursuivre. La communauté internationale doit accompagner les États Membres lorsque ces derniers, délibérément ou par suite d'une incapacité manifeste, n'honorent pas cette obligation.

Respectueux du caractère préventif de la responsabilité de protéger, le Chili a appuyé et participé à la cinquième réunion annuelle du Réseau mondial des points focaux pour la responsabilité de protéger, qui s'est tenue à Madrid en juin.

Dès lors qu'il s'agit de prévenir les délits de cette nature, il est impératif de rappeler l'initiative « Les droits avant tout » du Secrétaire général, les travaux des Conseillers spéciaux du Secrétaire général pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger, et le cadre d'analyse des atrocités criminelles. Un autre élément essentiel à cet égard réside dans les mécanismes et tribunaux internationaux qui garantissent la responsabilisation et luttent contre l'impunité tout en servant d'outil de dissuasion ou de prévention de crimes futurs. À cet égard, nous soulignons le rôle que jouent le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la Cour pénale internationale.

Le Conseil doit appuyer le renvoi de situations à la Cour pénale internationale par des moyens et mesures qui facilitent le bon déroulement des enquêtes, sans empiéter sur les compétences propres de la justice internationale. Le Conseil est en mesure de contribuer à la prévention, par le truchement de l'éducation, du renforcement des capacités nationales des pays et de l'échange de bonnes pratiques, qui viennent consolider les mécanismes d'alerte rapide. Dans ce sens, nous

demandons de nouveau aux pays dotés du droit de veto de s'abstenir d'y recourir dans les situations de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, de génocide ou de nettoyage ethnique, car le veto empêche le Conseil de défendre efficacement les valeurs et les principes les plus fondamentaux pour l'humanité. Nous exhortons le Conseil de sécurité, et en particulier ses membres permanents, à assumer cette responsabilité.

La mémoire, la vérité et la justice sont des aspects charnières de la non-répétition afin de concrétiser le « Plus jamais ça », créant ainsi les conditions propices à la promotion de processus de réconciliation complets et à la lutte contre l'impunité.

M. Gimolieca (Angola) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue au Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, et au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Al Hussein, et les remercions de leurs exposés très complets.

Nous nourissons le fervent espoir que les enseignements douloureux du passé nous permettront d'améliorer nos actions présentes et de créer les mécanismes adaptés pour prévenir la récurrence de certains événements à l'avenir. Il est fondamental, pour la prévention des conflits, d'en régler les causes profondes, de promouvoir un dialogue politique inclusif et de créer un environnement favorable à l'unité dans une société empreinte de diversité ethnique. Dans un tel contexte, en mémoire de toutes les victimes du conflit qui a éclaté dans les Balkans après la désintégration de l'ex-Yougoslavie, victimes auxquelles nous rendons hommage aujourd'hui, nous tenons à faire part de notre plus ferme appui à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, conformément à l'Accord de paix de Dayton.

Nous prenons acte du rôle important que l'Accord-cadre général pour la paix, dont nous célébrons également aujourd'hui le vingtième anniversaire, a joué dans le processus de réconciliation d'après-conflit en Bosnie-Herzégovine et dans la région en général. Nous rappelons que c'est aux États qu'incombe en premier lieu la responsabilité de protéger leurs propres populations contre les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. Pour sa part, la communauté internationale a un rôle crucial à jouer, dès lors qu'un gouvernement national se montre incapable de protéger sa propre population. Dans ce sens, tout en célébrant le dixième anniversaire du concept de la responsabilité de protéger, adopté dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1),

nous encourageons les États Membres à renforcer leurs efforts de prévention, afin de mettre fin à l'impunité des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du génocide. Doter les missions de maintien de la paix de mandats clairs de protection des civils est une mesure très importante. Pour être efficace, le maintien de la paix des Nations Unies exige une compréhension claire des facteurs de risque et de ceux susceptibles de déclencher des atrocités de masse.

Nous préconisons l'intégration du cadre d'analyse des atrocités criminelles dans les stratégies qui guident les opérations de paix des Nations Unies. La création du Conseil des droits de l'homme, qui vient renforcer le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, et l'établissement des tribunaux pénaux internationaux, qui consolident les mécanismes de responsabilisation et le droit pénal international, constituent des progrès importants pour faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit.

Enfin, la communauté internationale doit apporter son appui aux pays de la région afin d'intensifier la coopération entre eux et d'appuyer les efforts de réconciliation entre les Bosniaques, les Serbes et les Croates.

M^{me} Jakubonė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Prince Zeid Ra'ad Al Hussein.

Aujourd'hui, nous rendons hommage et exprimons toute notre sympathie à toutes les victimes innocentes et aux survivants du pire crime commis en Europe depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le massacre perpétré à Srebrenica et dans les environs en juillet 1995. Le génocide de Srebrenica a laissé une profonde cicatrice : des milliers d'hommes exécutés et enterrés dans des charniers, des centaines d'hommes enterrés vivants, des hommes et des femmes mutilés et massacrés. Nous nous rappelons toutes ces atrocités afin qu'elles ne se reproduisent plus jamais et que les principes chers à l'humanité ne soient plus jamais bafoués. Ce devoir de mémoire est également crucial pour la prévention et le règlement d'autres conflits dans le monde. Il est donc extrêmement regrettable que, du fait du veto russe aujourd'hui, le Conseil n'ait pas pu se montrer uni pour rendre hommage aux victimes civiles du génocide de Srebrenica.

Nous condamnons le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis durant le conflit en Bosnie-Herzégovine. Les coupables de ces actes doivent être traduits en justice.

Les crimes commis à Srebrenica ne peuvent être niés. Accepter le passé et faire en sorte que justice soit rendue aux victimes, quelles qu'elles soient, est indispensable pour parvenir à la réconciliation. Il est impératif que les élites politiques de tout bord reconnaissent et acceptent les faits passés, y compris le génocide. Les hommes politiques de la région doivent faire preuve de courage, surmonter leurs divergences et s'unir au service de l'avenir stable que nous appelons tous de nos vœux.

Des centaines de familles vivent dans la douleur de ne pas savoir ce qu'il est advenu de leurs proches, de ne pas connaître la vérité. « Vous ne continuez pas à vivre parce que vous le voulez, mais parce vous n'avez pas d'autre choix » a dit une mère qui a perdu deux de ses fils pour décrire ce que vivent ceux qui ont perdu un membre de leur famille.

Il faut faire davantage. Il y a environ 20 000 rescapés des violences sexuelles cruelles et préméditées perpétrées à l'époque qui vivent aujourd'hui dans l'ombre, ayant peur de parler, ayant peur de demander justice. Ils ont besoin de soins, de protection et d'appui. L'ampleur gigantesque des crimes commis il y a 20 ans contraste nettement avec la petite dizaine de coupables condamnés.

Seules la vérité et la justice peuvent favoriser la paix et la stabilité. La Cour internationale de Justice et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ont reconnu qu'un génocide a été commis à Srebrenica. Ceux qui sont derrière cette tragédie sont aujourd'hui jugés.

L'objectif de la communauté internationale et de l'ONU, créée il y a 70 ans, était de préserver l'humanité des horreurs telles que celles qu'a vécues la population des Balkans. L'expérience en Bosnie a été une expérience douloureuse dans l'histoire de l'ONU. Il faut en tirer les enseignements.

L'ONU de nos jours est mieux outillée pour détecter les signes avant-coureurs de possibles atrocités. La responsabilité de protéger ne doit pas demeurer une notion qui ne vaut que sur le papier. Les Conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger, ainsi que les Représentants spéciaux du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

et pour le sort des enfants en temps de conflit armé sont des éléments primordiaux de cette stratégie. Leurs efforts inlassables pour porter les atteintes aux droits de l'homme à l'attention du Conseil méritent d'être salués.

Mais l'enseignement le plus important tiré de ces terribles événements est sans doute le fait qu'il faut résolument combattre, avec tous les moyens et toute la volonté politique qui s'imposent, la terreur systématique imposée aux populations, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport. Pourtant, trop souvent, le manque de volonté politique et les divisions font obstacle à une action énergique, y compris de la part du Conseil. Je veux être claire : s'abstenir de recourir au veto en cas d'atrocités de masse ne devrait pas rester une option théorique. Nous appelons tous les membres permanents du Conseil à s'engager immédiatement en ce sens.

Je voudrais saisir cette occasion solennelle pour encourager les peuples de la Bosnie-Herzégovine à s'unir pour bâtir un avenir meilleur pour leurs enfants. Les 20 années écoulées n'ont pas été sans changements positifs. Le pays prend des mesures en faveur de son intégration européenne, des efforts qui bénéficient de l'appui énergétique et continu de l'Union européenne.

L'accord intervenu récemment entre le Parlement et les chefs politiques de la Bosnie-Herzégovine sur une vaste série de réformes et leur engagement à jouer un rôle dynamique dans le processus de réconciliation vont, espérons-le, les aider à aplanir leurs divergences, à s'unir pour l'avenir et à garantir la paix et la stabilité dans la région. La communauté internationale, y compris les membres du Conseil de sécurité, doit continuer et continuera à appuyer ces efforts.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni est scandalisé que la Russie ait opposé aujourd'hui son veto au projet de résolution. La décision de la Russie ternit la mémoire de tous ceux qui sont morts dans le génocide de Srebrenica. La Russie devra se justifier devant les familles des plus de 8 000 personnes massacrées dans la pire atrocité commise en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale.

Le projet de résolution ne montrait personne du doigt, il ne réglait aucun compte politique ni ne cherchait à raviver des divisions douloureuses. Il n'attribuait pas les crimes commis à Srebrenica au peuple serbe. Il reconnaissait que les victimes étaient issues de tous les horizons et entendait signaler clairement que le Conseil appuie la réconciliation en Bosnie.

Mais la réconciliation doit se fonder sur une reconnaissance partagée du fait qu'il y a eu génocide à Srebrenica. Il s'agit d'un fait juridique, pas d'un jugement politique. Et sur ce point, il n'y a aucun compromis possible. Il est donc profondément regrettable que la Russie ait choisi de prendre le parti de ceux qui, par leurs actions, empêchent la réconciliation d'aller de l'avant, ceux qui refusent aujourd'hui d'accepter les faits.

Certains ont dit qu'en présentant ce projet de résolution, nous risquons de provoquer des divisions ethniques dans les Balkans. Les réactions passionnées observées dans la région ces dernières semaines montrent que tant qu'il n'y aura pas acceptation et reconnaissance des actes passés, nous ne pourrons pas aller de l'avant. Comme Adisada Dudic l'a déclaré avec tant d'émotion à la cérémonie de commémoration organisée la semaine dernière : « Le déni ne fait pas disparaître les faits. Il ne change pas le passé. Et il n'efface certainement pas la mémoire ».

C'est le déni, et non ce projet de résolution, qui va provoquer la division. Le déni est l'ultime insulte faite aux victimes. Il sape les perspectives d'un avenir sûr et pacifique pour la Bosnie-Herzégovine, un avenir que tous les citoyens de ce pays sont en droit d'attendre. Car, même 20 ans après, les horreurs que certains ont choisi de nier sont encore bien vivaces pour les familles en Bosnie. Les restes de centaines de victimes du génocide, des pères, des fils, des mères et des filles, n'ont toujours pas été retrouvés. La souffrance de leurs proches, et leur quête de vérité, se poursuivent à ce jour. La décision de la Russie ne fera qu'exacerber leur deuil.

Malgré ce veto, nous devons continuer d'appuyer un avenir pacifique, stable et prospère pour la Bosnie, un avenir fondé sur l'acceptation du passé.

Le Conseil avait aujourd'hui l'occasion de réfléchir à sa responsabilité de prévenir le génocide, en 1995, aujourd'hui et demain. Cette responsabilité est clairement énoncée dans la promesse que nous avons faite de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Pourtant, 50 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, 50 ans après la signature de la Charte des Nations Unies, nous avons rompu notre promesse et permis au génocide de refaire surface en Europe, dans une petite ville de l'est de la Bosnie, dans un lieu qui avait été désigné zone de sécurité par l'ONU.

Kofi Annan a déclaré que la tragédie de Srebrenica hantera pour toujours l'histoire de l'ONU. Le veto russe prouve qu'il est difficile de faire taire ces

fantômes. Nous devons toutefois continuer à analyser les enseignements que nous en avons tirés en tant qu'individus, pays et Organisation.

Vingt ans après Srebrenica, nous disposons aujourd'hui d'encore plus d'outils pour prédire et prévenir les conflits et le génocide. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et les Conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger jouent un rôle absolument déterminant. L'initiative « Les droits avant tout » du Secrétaire général et le nouveau cadre d'analyse des atrocités criminelles sont autant d'évolutions positives. Et hors de l'ONU, nous avons aujourd'hui un accès encore plus grand aux informations sur les conflits imminents. Nous sommes en mesure de percevoir les signes indiquant tout basculement vers le génocide, grâce aux organisations non gouvernementales, aux observateurs des droits de l'homme et aux médias sociaux.

Mais alerte rapide n'est pas synonyme d'action rapide. Nous connaissions les risques qui existaient à Srebrenica. Nous avons vu les rapports parlant de nettoyage ethnique et les indices de charniers. Nous avons entendu les reportages des journalistes présents sur le terrain, et pourtant nous n'avons pas agi. Les conséquences de notre inaction se font toujours sentir à ce jour.

Aujourd'hui, des risques de génocide et d'atrocités massives affleurent à la surface au Soudan du Sud et en Syrie, du fait de l'essor de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Nous ne pouvons nous permettre de reproduire les erreurs commises il y a 20 ans. Nous devons agir dès les premiers signaux. Nous devons parvenir à une plus grande unité au sein du Conseil et utiliser tous les outils à notre disposition pour ce faire. Le veto russe au projet de résolution montre simplement combien cette unité est parfois difficile à trouver. Mais nous devons persévérer car c'est le seul moyen de faire en sorte que les mots « plus jamais ça » signifient vraiment quelque chose.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Nouvelle-Zélande.

Nous avons entendu aujourd'hui le Vice-Secrétaire général et la Haut-Commissaire aux droits de l'homme revenir sur les événements de Srebrenica, que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la Cour internationale de Justice ont qualifié d'actes de génocide. La Nouvelle-Zélande se joint aux autres pays pour saluer la mémoire des victimes de ce génocide.

Nous exprimons nos plus sincères condoléances aux amis et aux familles des victimes.

Les effets dévastateurs de la guerre en Bosnie-Herzégovine continuent de se faire sentir aujourd'hui, en premier lieu dans la mémoire de ceux qui ont perdu un être cher durant ce conflit. Nous déplorons toutes les victimes de ce conflit, dont beaucoup ont perdu la vie dans des massacres à grande échelle qui heurtent aujourd'hui encore notre conscience collective.

Heureusement, 20 ans plus tard, la situation sur le terrain est bien entendu fort différente. Toutefois, après deux décennies la réconciliation reste une question d'actualité qu'il faut sans cesse traiter. D'importantes mesures ont été prises par toutes les parties aux fins de la réconciliation. Des engagements ont été pris d'aller plus avant dans la voie de la paix et de l'amitié. La Nouvelle-Zélande encourage tous ceux qui sont impliqués à s'engager ensemble dans cette voie.

Dans son rapport de 1999 sur la chute de Srebrenica, le Secrétaire général de l'époque, M. Kofi Anna, voulait savoir

« comment l'Organisation des Nations Unies assurera qu'à l'avenir aucune opération de maintien de la paix ne soit témoin d'une telle catastrophe » (*A/54/549, par. 469*).

Plus de 15 ans après, aucune réponse exhaustive n'a été apportée à cette question. C'est une question à laquelle les mémoires de toutes les victimes de génocide et d'atrocités de masse doivent répondre. Nous, en tant que Conseil, sommes tenus de nous souvenir du passé et de faire tout ce qui est possible pour éviter que l'histoire se répète.

La Nouvelle-Zélande regrette profondément que les efforts considérables que nous et d'autres avons déployés pour faire que cet événement commémoratif soit marqué par un Conseil uni n'aient pas abouti. Si la Nouvelle-Zélande reconnaît les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, elle n'a eu de cesse depuis 1945 de s'opposer au veto. La Nouvelle-Zélande regrette que malgré l'appui de la majorité des membres du Conseil, le projet de résolution n'ait pas été adopté à cause de l'exercice de son droit de veto par un membre permanent. Nous trouvons étonnant et particulièrement inapproprié que le droit de veto soit exercé quand il s'agit d'un événement commémoratif. Il ne s'agit certes que d'un seul vote négatif, mais le résultat se reflète sur nous tous. Cela prouve encore une fois encore que nous devons tous trouver un meilleur moyen de garantir que

le Conseil puisse parvenir à un consensus et agir quand il le faut.

L'Organisation des Nations Unies et le Conseil ont failli à leur devoir envers les nombreuses victimes du conflit en ex-Yougoslavie, avant tout celles de Srebrenica. Ces échecs ont un coût terrible pour les innocents de tous bords, et sont encore ressentis vivement pendant toutes ces années qui se sont écoulées. Aujourd'hui, le Conseil n'a pas répondu aux attentes des victimes innocentes. À l'avenir, afin de prévenir d'autres événements tels que ceux de Srebrenica ou, en fait, un autre Rwanda, nous devons faire bien mieux que nous efforcer de concevoir de meilleurs mandats et de renforcer les capacités des missions de maintien de la paix que le Conseil autorise, bien que cela soit, bien entendu, un bon point de départ. Mais au-delà, il est clair que le Conseil doit s'employer plus activement à prévenir le conflit avant qu'il n'éclate.

Mais soyons aussi assez honnêtes pour admettre que rien ne garantira que nous pourrions empêcher les horreurs observées à Srebrenica de se reproduire si nous, membres du Conseil, n'honorons pas les engagements pris au titre de la Charte comme condition d'adhésion à l'Organisation. Nous tous, les États Membres de l'ONU, devons assumer cette responsabilité, indépendamment de la race, de la couleur, de la foi ou de l'histoire, ou du niveau de développement. Cela est essentiel pour notre humanité commune et partagée.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration. Je le prie ainsi que ceux qui demandent la parole pour faire d'autres déclarations de se rappeler de l'esprit solennel de l'événement que nous commémorons aujourd'hui.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais faire deux observations, l'une de procédure et l'autre de fond. L'observation de procédure est la suivante. Aujourd'hui, plusieurs représentants ont pris la parole deux fois : une fois au titre des explications de vote et une fois pour aborder la question quant au fond. Nous notons que dans sa première déclaration, le représentant de la France n'a pas dit un seul mot pour expliquer son vote, et nous pensons que cela est inapproprié.

Sur le fond, certaines délégations, celles des États-Unis et du Royaume-Uni en particulier, ont critiqué la position de la Russie. Elles ont déformé

notre position, qui, je tiens à le souligner, ne justifie pas leurs commentaires. Je dirai tout simplement qu'ils auraient dû suivre plus attentivement notre déclaration. J'ai aussi, cependant, un certain nombre de questions à poser à cet égard aux représentants des États-Unis et du Royaume-Uni.

Nous avons commémoré dernièrement le quarantième anniversaire de la fin de la guerre au Viet Nam. Pourquoi n'avons-nous pas organisé une séance au Conseil pour commémorer cela? Pourquoi aucun projet de résolution n'a été présenté pour condamner le bombardement en tapis de Hanoi, l'utilisation du napalm, ou le massacre de My Lai commis sous la direction du lieutenant Calley, qui a été amnistié par le Président des États-Unis? Nous avons aussi marqué dernièrement le dixième anniversaire de l'invasion illégale de l'Iraq par les États-Unis et le Royaume-Uni, laquelle a causé la mort de plus d'un million de personnes et fait sombrer toute la région dans une crise qui se poursuit jusqu'à ce jour. Pourquoi les États-Unis et le Royaume-Uni n'ont pas proposé à cet égard d'adopter une résolution au Conseil de sécurité dans laquelle ces événements seraient appelés par leur nom?

Le problème est que l'humanisme de ces délégations est allumé ou mis en veilleuse selon les circonstances politiques, ce qui sape notre confiance dans leurs déclarations et actions.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante des États-Unis a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Dans l'esprit de cette sobre commémoration, je vais être très brève.

Premièrement, je voudrais dire que chaque pays et chaque peuple doit assumer son histoire, et assumer son histoire est un prérequis pour la réconciliation. C'est ce que nous, dans ce pays, sommes en train de faire à l'heure qu'il est après les événements de Charleston liées aux divisions raciales qui persistent dans notre société. Chaque société doit regarder en arrière, mais l'intervention que vient de faire à l'instant le représentant de la Russie montre que non seulement la Russie est prête à nier le génocide, mais aussi qu'elle veut en plus détourner l'attention de ce fait fondamental.

On ne saurait détourner l'attention d'un fait, à savoir que 8000 musulmans – des hommes et des adolescents – ont été systématiquement tués, parce qu'ils étaient des musulmans de Bosnie, par des Serbes

de Bosnie commandés par Radovan Karadžić et Ratko Mladić, et non par le peuple serbe, et que ces familles sont doublement en deuil aujourd'hui, d'abord parce qu'elles ont perdu des êtres chers, et ensuite parce que nos efforts collectifs visant à reconnaître et à commémorer le génocide de Srebrenica n'ont pas abouti à cause du veto de la Russie.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant du Royaume-Uni a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vais être très bref et dire simplement qu'il s'agit du vingtième anniversaire d'un événement auquel l'ONU en tant qu'institution et le Conseil ont été profondément associés. C'est pourquoi il était absolument vital et absolument juste que nous mettions l'accent sur cet

événement. Nous sommes fiers d'avoir été les rédacteurs du projet de résolution et d'avoir cherché à commémorer cet événement de la façon dont on a essayé de le faire aujourd'hui, et nous pensons que c'était absolument ce qu'il fallait faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Parce que vous nous avez demandé, Monsieur le Président, de tenir compte de la nature spécifique de cette séance, je vais m'abstenir de répondre aux diatribes que les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni viennent de lancer à l'instant.

La séance est levée à 12 h 15.